



Jeudi 31 Décembre - Saint Sylvestre >> Le Phare de Ré >> S'abonner au fil RSS

[Accueil](#)
[Actualités](#)
[Dossiers](#)
[Sortir](#)
[Vie pratique](#)
[Petites Annonces](#)
Rechercher: ☒ Dans les articles ☐ Dans les Flash Info[Déjà inscrit ?](#)[Mot de passe oublié](#)

Article du 09/12/2009 à 13:06

Un an pour harmoniser l'offre culturelle



Lundi 30 novembre, Lionel Quillet a réuni tous les acteurs du milieu culturel rétais à la communauté de communes. Photo J.L.

Dans le cadre du "contrat de pays" établi avec la Région, la CdC a lancé lundi 30 novembre les premières concertations culturelles territoriales. Objectif : créer une politique culturelle cohérente et permanente dans l'île de Ré.

Entre les actions des communes et celles menées par les associations, l'offre culturelle de l'île de Ré peut parfois sembler "hétéroclite, voire confuse", d'après les dires de Lionel Quillet. Lundi 30 novembre, devant un parterre d'une centaine de personnes engagées dans le secteur culturel rétais et neuf des dix maires, le président de la communauté de communes a affirmé

vouloir "redéfinir une politique culturelle intercommunale. Il ne s'agit pas de dire ce qui a le droit d'exister ou non, mais d'harmoniser l'ensemble. Le maître-mot doit être la concertation".

Ces concertations culturelles, menées dans le cadre du contrat régional de développement durable (CRDD) établi entre le pays île de Ré et la région Poitou-Charentes, partent d'un constat simple : "il y a trop d'événements concentrés à certains moments de l'année et ce n'est pas compatible avec un territoire comme le nôtre. Il faut développer l'offre à l'année", a souligné Lionel Quillet. La CdC, qui détient la compétence de la culture au sein de l'île de Ré, souhaite gérer au mieux les soutiens financiers apportés aux initiatives culturelles. Actuellement, 410 000 € sont versés chaque année aux associations culturelles rétaises sous forme de subventions ou de conventions.

"La culture n'est pas un sous-dossier"

Depuis le 5 janvier 2009, l'île de Ré est dotée d'un médiateur culturel en la personne de Maxence Langlais-Demigné. Son poste est pris en charge financièrement à 100 % par la Région. Il est chargé d'être le relais entre les élus et les associations culturelles. Il est donc logiquement placé en premières lignes de ces concertations culturelles.

"La culture n'est pas un sous-dossier", a martelé Lionel Quillet lors de la première réunion. Un avis que partage Patrick Larible, conseiller régional. Celui-ci a rappelé les trois priorités de la Région en matière de culture : le maintien et le soutien à l'emploi culturel, l'accès de tous à la culture et le rééquilibrage des territoires.

Les concertations culturelles territoriales s'articulent en trois étapes : le diagnostic (de novembre 2009 à mai 2010), les propositions (de juin 2010 à novembre 2010) et l'application (dès novembre 2010). "Nous devons alimenter les réflexions des élus communautaires", a souligné Maxence Langlais-Demigné. Les participants pourront se réunir soit en séance plénière, chargée d'établir un état des lieux de l'offre actuelle et de définir les perspectives à suivre, ou en trois groupes de travail thématiques (1).

Ces groupes communiqueront avec le comité technique, composé du médiateur culturel, en l'occurrence de Maxence Langlais-Demigné, et de la directrice des affaires culturelles de la CdC. Ceux-ci seront en contact permanent avec les élus. Le dernier mot reviendra au conseil communautaire.

À l'issue de la réunion, certaines personnes de l'assemblée ont avoué à demi-mot leurs craintes face à une bureaucratie si hiérarchisée. D'autres ont le sentiment de repartir à zéro alors que de telles initiatives avaient déjà été prises par le passé. "Depuis, l'offre culturelle a énormément changé, a justifié Maxence Langlais-Demigné. Chaque année, de nouveaux événements sont créés. D'où l'intérêt de faire un diagnostic et de partir de la situation actuelle."

(1) Groupe A : 'diffusion et création' (diffusion et création d'oeuvres de façon ponctuelle ou régulière). Groupe B : pratiques artistiques et professionnelles (pratiques professionnelles et amateurs : enseignements artistiques, ateliers, sensibilisation). Groupe C : réseaux (réseaux associatifs, professionnels, institutionnels, informel...).

Pour tout renseignement, contactez Maxence Langlais-Demigné au 05 46 09 00 97 ou sur maxence.langlais@cc-iledere.fr

Article rédigé par :
Julie Loizeau

Actualité Flash info



Tous les flashs

[Envoyer l'article](#)
[Imprimer](#)
[Réagissez à cet article !](#)